



APPEL A PROPOSITIONS

Pack Communication

Actions clés en main 2020

Date de publication : **10/03/2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **03/04/2020**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

r.mallet@opco2i.fr



SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référents pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	3
2.1. Présentation OPCO 2i.....	3
2.2. Contexte territorial.....	4
2.3. Public visé	4
3. OBJET DE LA CONSULTATION	5
3.1. Cadre et objectifs de la prestation	5
3.2. L'action de formation	5
3.3. Les organismes de formation éligibles	5
3.4. Les lieux d'intervention	5
3.5. Méthodologie et engagements du prestataire.....	6
4. MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS	6
5. FORMALISATION DU PARTENARIAT	7



1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2i

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation **2i Normandie**.

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un marché **multi-attributaires**.

Modalité de dépôt des offres :

Par courrier électronique à r.mallet@opco2i.fr

Date limite de réception des offres :

03/04/2020 report de date suite COVID-19 au 17/04/2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Rachel MALLET - 06.17.08.67.33 - r.mallet@opco2i.fr

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé en 2 parties distinctes :
 - Présentation générale de l'organisme de formation comprenant :
 - Un argumentaire sur les capacités de répondre au cahier des charges notamment son expérience sur des sujets similaires
 - Les interlocuteurs du projet (responsable et suivi administratif/logistique)
 - Les programmes détaillés (objectifs/modalités/certification le cas échéant)
 - Une offre technique et financière simplifiée (un format excel est préférable)

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;



- d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
- Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

2.2. Contexte territorial

2i Normandie est la délégation de l'OPCO 2i pour la région Normandie issue de la fusion des 3 anciens OPCO (OPCAIM, DEFI, OPCA 3+ et plusieurs branches qui relevaient des ex-AGEFOS, ex-OPCALIA et ex-FORCO)

2i Normandie regroupe 5 régions : la Seine-Maritime, l'Eure, le Calvados, l'Orne et la Manche.

Ce nouveau périmètre représente 170 000 salariés dans 5000 entreprises appartenant à des branches et des filières industrielles variées : le nucléaire, l'automobile, l'aéronautique, l'industrie pharmaceutique, l'industrie du pétrole, la construction mécanique, transformation de métaux, la métallurgie, le recyclage, le papier, le carton, la chimie, la navigation de plaisance, les carrières et matériaux, la bijouterie-joaillerie...

Ces entreprises sont confrontées à de grandes mutations technologiques, industrielles, organisationnelles qui nécessitent de nouvelles compétences pour améliorer la compétitivité et une sécurisation des parcours professionnels.

La formation est un outil stratégique pour développer les compétences des salariés dans ce contexte de mutation.

2.3. Public visé

Salariés en CDI, en CDD, contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation des entreprises relevant de 2i Normandie.



3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Cadre et objectif de la prestation

L'objectif du projet « actions clés en main 2020 » est de proposer aux entreprises une offre de formation de proximité sur des formations récurrentes en sessions **inter-entreprises**.

2i Normandie lance cet appel à projets auprès des organismes du territoire normand avec 3 objectifs principaux :

- Apporter une solution simple aux entreprises dans la recherche d'offre locale sur des thématiques récurrentes
- Une optimisation des coûts de formation
- Une simplification administrative via l'utilisation de la plateforme dématérialisée
linscription.com

Les organismes de formation souhaitant répondre au présent appel d'offres devront proposer une offre tarifaire pertinente.

Les formations devront se dérouler sur l'année 2020.

3.2. L'action de formation

La présente consultation porte sur un **Pack Communication** comprenant les formations suivantes :

- Digitaliser son entreprise
- Communication visuelle
- Utilisation des réseaux sociaux
- Travail collaboratif grâce aux outils numériques

L'organisme de formation peut se positionner sur une ou plusieurs actions du **Pack Communication**.

3.3. Les organismes de formation éligibles

Les organismes qui souhaitent répondre à cette consultation doivent être dûment déclarés et dotés d'un numéro de déclaration d'activité et référencés au DATADOCK.

3.4. Lieu d'intervention

Les organismes de formation peuvent répondre sur un ou plusieurs territoires de la région Normandie. La réponse devra indiquer clairement la capacité à intervenir sur les différents territoires en sessions inter-entreprises et les lieux précis.



3.5. Méthodologie et engagements du prestataire

Dans le cadre de l'offre « Actions clés en main 2020 », l'organisme de formation aura pour obligations :

- Faire une proposition selon le format de réponse demandé par 2i Normandie
- Respecter l'obligation de publication des dates et tarifs des sessions inter-entreprises sur la plateforme dématérialisée linscription.com selon la procédure qui lui sera remise.
- Assurer le suivi des inscriptions via la plateforme dématérialisée linscription.com
- Assurer la promotion des actions sur lesquelles l'organisme est retenu dans le respect des conditions financières contractualisées
- Assurer la réalisation et le suivi des actions (convocation, logistique, salles d'accueil...)
- Réaliser et recueillir l'évaluation des stagiaires bénéficiaires des formations
- Produire, en accompagnement de chaque facture émise, l'ensemble des pièces justificatives non comptables relatives à la réalisation de l'action, telles que les feuilles d'émargement signées par demi-journée par le formateur et les stagiaires.
- Permettre à tout contrôleur (collaborateur de 2i ou organisme dûment missionné par l'OPCO 2i) d'accéder, en cours de réalisation des actions, aux locaux affectés à la réalisation des actions dans le cadre de visites sur place.

Le recours à la sous-traitance est autorisé. Toutefois, l'organisme de formation doit le mentionner dans sa réponse à la présente consultation.

2i Normandie se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions transmises pour tout ou partie de l'offre de service et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

Pour l'étude de la réponse, 2i Normandie peut être amenée à demander des précisions complémentaires aux organismes de formation.

2i Normandie notifiera la réponse à l'/aux organisme(s) retenu(s) par mail.

4. Modalités et critères de sélection des candidats

- Compréhension de la réponse
- Expériences positives sur des projets similaires
- Réponse adaptée au présent appel d'offres : pertinence du contenu, de la durée et du coût
- Proposition tarifaire pertinente significativement inférieure au prix catalogue.



- Capacité à communiquer sur l'offre / connaissance du périmètre de l'OPCO 2i

2i Normandie sera particulièrement attentive à la capacité de l'organisme de formation à proposer une offre tarifaire pertinente sur chacune des thématiques.

Cette offre sera étudiée en fonction des coûts du marché et des contraintes d'organisation sur les territoires. 2i Normandie se réserve la possibilité de négocier avec les organismes de formation retenus avant de formaliser le partenariat.

Modalités d'attribution

L'organisme de formation est sélectionné sur une ou plusieurs thématiques sur un ou plusieurs territoires. Plusieurs organismes peuvent être sélectionnés sur un même territoire et une même thématique.

5. Formalisation du partenariat

Une convention sera signée entre le/les organisme(s) retenu(s) et 2i Normandie qui prendra fin au 31/12/2020

A compter de la contractualisation, l'organisme de formation pourra saisir ses sessions de formation sur la plateforme dématérialisée.

La facturation des formations réalisées se fera auprès de 2i Normandie. Les annulations ne seront pas prises en charge par 2i Normandie.

2i Normandie se réserve le droit de mettre fin au partenariat en cas :

- Du non-respect des conditions du présent appel d'offres.
- De l'épuisement des fonds dédiés aux actions clés en main 2020